

Inondations dans le Sud-Est : les assureurs déploient des mesures d'urgence pour accompagner les sinistrés

Les assureurs se mobilisent pour accélérer les procédures d'indemnisation face aux inondations meurtrières qui ont frappé le Sud-Est de la France, notamment les départements des Alpes-Maritimes et du Var.

Afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, des mesures exceptionnelles sont mises en place :

1. Les déclarations pourront être faites par tous moyens : téléphone, Internet, lettre simple etc. Les assureurs feront preuve de compréhension et accepteront tous types de justificatif (photos et témoignages notamment) si les assurés ne disposent plus des factures des biens abîmés.
2. Les assurés bénéficieront d'avances sur indemnisation selon les besoins, avec une attention toute particulière portée aux personnes en grande difficulté.
3. La profession a désigné, dans chaque département touché, des représentants qui se tiennent à la disposition des préfets et des cellules de crise locales.

La FFA rappelle que tous les contrats d'assurance de biens (habitation, entreprise, etc.) comportent obligatoirement une garantie catastrophes naturelles. Dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle, les dégâts subis par les logements, les véhicules, les commerçants, les artisans, les entreprises, les biens des collectivités locales, seront pris en charge par cette garantie dès lors qu'ils sont assurés par un contrat d'assurance dommages.

Les assurés trouveront également sur le site www.ffa-assurance.fr toutes les informations utiles pour les accompagner dans leurs démarches.

Pour Florence Lustman, Présidente de la FFA : « *Les assureurs s'associent à l'émotion des Français face aux conséquences humaines et matérielles des inondations et présentent leurs condoléances aux familles des victimes. La profession s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches des assurés, les accompagner dans leurs déclarations et accélérer les procédures d'indemnisation* ».

Contacts presse :

Mariam Sissoko
01.42.47.94.08 / 06.26.54.02.76
m.sissoko@ffa-assurance.fr

Julie Poissier
01.42.47.93.13
j.poissier@ffa-assurance.fr